



## **LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 10 AVRIL 2025**

- **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024** **2025-17-04-05**
- **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT** **2025-17-04-06**
- **VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2025** **2025-17-04-07**
- **FONGILITE DES CREDITS** **2025-17-04-08**
- **VOTE DU BUDGET 2025** **2025-17-04-09**
- **APPROBATION DU DEVIS ENTREPRISE ESPRIT FERMETURES** **2025-17-04-10**
- **APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC TERRES DU HAUT BERRY** **2025-17-04-11**
- **APPROBATION DEVIS DU GEOMETRE** **2025-17-04-12**
- **APPROBATION DE PROCEDER A L' ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL ET DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR** **2025-17-04-13**
- **FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENTS** **2025-17-04-14**
- **APPROBATION PROPOSITION D'OFFRE ASSURANTIELLE AXA FRANCE** **2025-17-04-15**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en Exercice : 08      L'an deux mil vingt-cinq , le 10 avril à 18 heures trente  
Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le 05 avril  
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle de la bibliothèque  
sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents : 7      **PRÉSENTS :** JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, FROMENTEAU Cédric, FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude

Nombre votants : 8  
**Absent excusé :** CHOLLET Aurélien, : donne pouvoir à DURREAU Cécile

Publication :  
Forme électronique  
[www.acheres18.fr](http://www.acheres18.fr)      Secrétaire de séance : BLASCO Manuel

Date de mise en ligne  
17 avril 2025

### Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du budget de la commune d'Achères pour l'année 2024 et précise que celui-ci correspond au compte administratif pour l'année 2024

|                      | BUDGET COMMUNE D'ACHERES |                      |
|----------------------|--------------------------|----------------------|
|                      | Fonctionnement           | Investissement       |
| Dépenses             | 279 327.96 €             | 61 039.30 €          |
| Recettes             | 305 153.43 €             | 48 271.06 €          |
| <b>TOTAL 2024</b>    | <b>25 825.47 €</b>       | <b>- 12 768.24 €</b> |
| <b>RÉSULTAT 2024</b> | <b>13 057.23 €</b>       |                      |

Résultats 2023 : 84 126.93 €

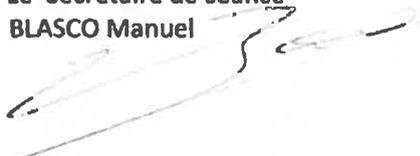
Résultat clôture 2024 : 97 184.16 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

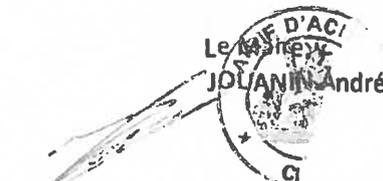
- D'adopter le compte de gestion 2024 de la commune d'Achères

Copie certifiée conforme,  
Achères, le 16/04/2025

Le Secrétaire de séance  
BLASCO Manuel



Le Maire  
JOUANIN André



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en Exercice : 08 L'an deux mil vingt- cinq , le 10 avril à 18 heures trente  
Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le 05 avril  
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle de la bibliothèque  
sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents : 7 **PRÉSENTS :** JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, FROMENTEAU Cédric, FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude

Nombre votants : 7

**Absent excusé :** CHOLLET Aurélien, : donne pouvoir à DURREAU Cécile

Publication :  
Forme électronique  
[www.acheres18.fr](http://www.acheres18.fr) Secrétaire de séance : BLASCO Manuel

Date de mise en ligne  
17 avril 2025

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET AFFECTATION RESULTAT

Le Maire présente le compte administratif 2024

|   |               |
|---|---------------|
| Dépenses fonctionnement 2024            | 279 327.96 €  |
| Recettes fonctionnement 2024            | 305 153.43 €  |
| Résultat fonctionnement 2024            | 25 825.47 €   |
| Excédent antérieur                      | 27 496.49 €   |
| Résultat de clôture fonctionnement 2024 | 53 321.96 €   |
|   |               |
| Dépenses investissement 2024            | 61 039.30 €   |
| Recettes investissement 2024            | 48 271.06 €   |
| Résultat investissement 2024            | - 12 768.24 € |
| Excédent antérieur                      | 56 630.44 €   |
| Résultat clôture investissement 2024    | 43 862.20 €   |

Monsieur Jouanin sort de la pièce. Monsieur Manuel BLASCO élu par le conseil municipal soumet au vote le compte administratif 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- D'adopter le compte administratif 2024 de la commune d'Achères
- D'approuver l'affectation du résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 53 321.96 € au compte 002

Le Secrétaire de séance  
BLASCO Manuel



Copie certifiée conforme,  
Achères, le 16/04/2025



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en  
Exercice : 08

L'an deux mil vingt- cinq , le 10 avril à 18 heures trente  
Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le 05 avril  
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle de la bibliothèque  
sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents : 7

**PRÉSENTS :** JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN  
Ghislain, FROMENTEAU Cédric, FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude

Nombre votants : 8

**Absent excusé :** CHOLLET Aurélien, : donne pouvoir à DURREAU Cécile

Publication :

Forme électronique

[www.acheres18.fr](http://www.acheres18.fr)

Secrétaire de séance : BLASCO Manuel

Date de mise en ligne

17 Avril 2025

**objet : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2025**

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de  
taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en  
compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- De fixer les taux des taxes locales pour l'année 2025 comme suit :

Taxe foncière bâti : 34.79 %

Taxe foncière non bâti : 28.02 %

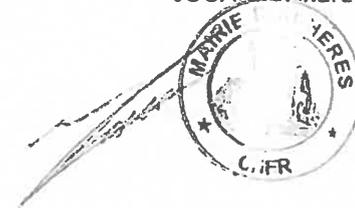
- De fixer pour l'année 2025, le taux de Taxe habitation résidence secondaire à 11.83 %

Copie certifiée conforme,  
Achères, le 16/04/2025

Le Secrétaire de séance  
BLASCO Manuel



Le Maire,  
JOUANIN André



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers en Exercice : 08**      L'an deux mil vingt- cinq , le **10 avril** à **18 heures trente**  
Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le 05 avril  
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle de la bibliothèque  
sous la présidence de Monsieur **JOUANIN André**

**Nombre de présents : 7**      **PRÉSENTS :** **JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, FROMENTEAU Cédric, FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude**

**Nombre votants : 8**

**Absent excusé :** **CHOLLET Aurélien** , : donne pouvoir à **DURREAU Cécile**

**Publication :**  
**Forme électronique**  
[www.acheres18.fr](http://www.acheres18.fr)      **Secrétaire de séance :** **BLASCO Manuel**

**Date de mise en ligne**  
**17 avril 2025**

### **Objet : FONGIBILITE DES CREDITS**

Vu l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57,

Considérant que la collectivité a adopté la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024,  
Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.  
Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- D'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits budgétaires de chapitres à chapitres à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections

Le Secrétaire de séance  
BLASCO Manuel



Copie certifiée conforme,  
Achères, le 16/04/2025



MAIRIE D'ACHERES  
Le Maire  
JOUANIN André  
CHER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en  
Exercice : 08

L'an deux mil vingt- cinq , le 10 avril à 18 heures trente  
Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le 05 avril  
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle de la bibliothèque  
sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents : 7

**PRÉSENTS :** JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN  
Ghislain, FROMENTEAU Cédric, FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude

Nombre votants : 8

**Absent excusé :** CHOLLET Aurélien, : donne pouvoir à DURREAU Cécile

Publication :

Forme électronique

[www.acheres18.fr](http://www.acheres18.fr)

Secrétaire de séance : BLASCO Manuel

Date de mise en ligne

17 avril 2025

**Objet : VOTE DU BUDGET 2025**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 de la commune d'Achères.

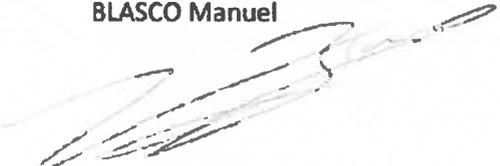
Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes

|          | BUDGET COMMUNE D'ACHERES |                |
|----------|--------------------------|----------------|
|          | Fonctionnement           | Investissement |
| Dépenses | 358 095.96 €             | 100 764.16 €   |
| Recettes | 358 095.96 €             | 100 764.16 €   |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- D'adopter le budget 2025 de la commune d'Achères

Le Secrétaire de séance  
BLASCO Manuel



Copie certifiée conforme,  
Achères, le 16/04/2025

Le Maire  
JOUANIN André



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en  
Exercice : 08

L'an deux mil vingt- cinq , le 10 avril à 18 heures trente  
Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le 05 avril  
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle de la bibliothèque  
sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents : 7

**PRÉSENTS :** JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN  
Ghislain, FROMENTEAU Cédric, FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude

Nombre votants : 8

**Absent excusé :** CHOLLET Aurélien, : donne pouvoir à DURREAU Cécile

Publication :  
Forme électronique  
[www.acheres18.fr](http://www.acheres18.fr)

Secrétaire de séance : BLASCO Manuel

Date de mise en ligne  
17 avril 2025

### **Objet : APPROBATION DU DEVIS ENTREPRISE ESPRIT FERMETURES**

Il est nécessaire de changer la porte fenêtre de la salle du conseil à la mairie.

L'entreprise ESPRIT FERMETURES propose un devis à hauteur de 3 637.04 € brut soit 4 364.45 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- d'approuver le devis de l'entreprise ESPRIT FERMETURES d'un montant de 3 637.04 € brut soit 4 364.45 € TTC
- d'imputer les dépenses au budget de la commune

Le Secrétaire de séance  
BLASCO Manuel



Copie certifiée conforme,  
Achères, le 16/04/2025

Le Maire,  
JOUANIN André



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en Exercice : 08      L'an deux mil vingt- cinq , le 10 avril à 18 heures trente  
Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le 05 avril  
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle de la bibliothèque  
sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents : 7      **PRÉSENTS :** JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN  
Ghislain, FROMENTEAU Cédric, FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude

Nombre votants : 8      **Absent excusé :** CHOLLET Aurélien, : donne pouvoir à DURREAU Cécile

Publication :  
Forme électronique  
[www.acheres18.fr](http://www.acheres18.fr)      Secrétaire de séance : BLASCO Manuel

Date de mise en ligne  
17 avril 2025

**Objet : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY**

Vu la Loi n° 2014-58 du 27/01/2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM,  
Vu la Loi n° 2015-991 du 07/08/2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1-1189 du 14 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry à compter du 1er janvier 2017,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1-1559 du 16 décembre 2016 relatif aux compétences de la Communauté de communes Terres du Haut Berry,

Vu la délibération n°291118-162 du conseil communautaire du 29 novembre 2018 définissant le choix des compétences facultatives,  
Vu la délibération n°291118-163 du conseil communautaire du 29 novembre 2018 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1-285 du 29 mars 2019 portant adoption des statuts,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-1622 du 22 décembre 2020 portant transfert de la compétence eau et assainissement,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-0385 du 22 avril 2022 portant transfert de la compétence contributions des communes au budget du SDIS,  
Vu la Loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi et notamment son article 17 introduisant la notion d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant,  
Vu l'article L.214-1-3 du code de l'Action Sociale et des Familles,

Etant donné que les statuts de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry doivent être mis à jour notamment suite aux transferts de compétences relatifs à l'eau et l'assainissement, aux contributions au SDIS, et aux modifications réglementaires concernant la petite enfance.

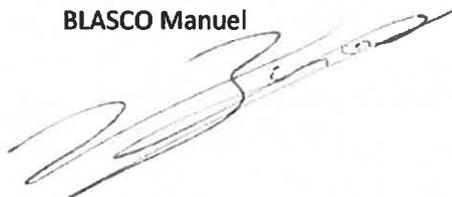
Considérant la délibération n°270325-47 du Conseil Communautaire en date du 27 mars 2025 adoptant la modification des statuts de la Communauté de Communes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry tels qu'annexés à la présente délibération
- d'autoriser Le Maire à signer tout document relatif aux statuts de la Communauté de Communes

Copie certifiée conforme,  
Achères, le 16/04/2025

Le Secrétaire de séance  
BLASCO Manuel



Le Maire,  
JOUANIN André



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en Exercice : 08 L'an deux mil vingt- cinq , le 10 avril à 18 heures trente  
Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le 05 avril  
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle de la bibliothèque  
sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents : 7 PRÉSENTS : JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, FROMENTEAU Cédric, FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude

Nombre votants : 8 Absent excusé : CHOLLET Aurélien, : donne pouvoir à DURREAU Cécile

Publication :  
Forme électronique  
[www.acheres18.fr](http://www.acheres18.fr) Secrétaire de séance : BLASCO Manuel

Date de mise en ligne  
17 avril 2025

### Objet : APPROBATION DEVIS DU GEOMETRE

Le chemin rural, parcelle A n° 581 dit « des Thiédors » situé à ACHÈRES (18), entre le chemin du Bistouris qui rejoint la VC 7 n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution.

A cet effet, il convient de faire appel à un géomètre.

Monsieur Louis BONHOMME, géomètre propose un devis d'un montant à hauteur de 880.00 € HT soit 1 056.00 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le devis de Monsieur Louis BONHOMME, géomètre d'un montant de 880.00 € HT soit 1 056.00 € TTC
- D'approuver le remboursement de la moitié des frais du géomètre par Monsieur LEVRAUD
- d'imputer les dépenses et les recettes au budget de la commune

Copie certifiée conforme,  
Achères, le 16/04/2025

Le Secrétaire de séance  
BLASCO Manuel



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers en Exercice : 08**      **L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à 18 heures trente**  
**Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le 05 avril**  
**S'est réuni en session Ordinaire dans la salle de la bibliothèque**  
**sous la présidence de Monsieur JOUANIN André**

**Nombre de présents : 7**      **PRÉSENTS : JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN**  
**Ghislain, FROMENTEAU Cédric, FORATIER Pascale, MELOT Marie-Claude**

**Nombre votants : 8**  
**Absent excusé : CHOLLET Aurélien : donne pouvoir à DURREAU Cécile**

**Publication :**  
**Forme électronique**  
[www.acheres18.fr](http://www.acheres18.fr)      **Secrétaire de séance : BLASCO Manuel**

**Date de mise en ligne**  
**17 avril 2025**

**Objet : APPROBATION DE PROCEDER A L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL ET DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Le chemin rural dit « des Thiédors » situé à ACHÈRES (18) entre le chemin du Bistouris qui rejoint la VC 7 n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution.

Pour cela, conformément au décret n°76-921 du 8 octobre 1976, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune dans les conditions de forme et de procédure de l'enquête préalable au déclassement, à l'ouverture, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales.

Monsieur LEVRAUD souhaite acquérir une portion de chemin rural, parcelle A n° 581 d'une surface d'environ 129 m<sup>2</sup> devant sa propriété.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'accepter la demande de Monsieur LEVRAUD d'acquérir une portion de chemin rural, parcelle A n° 581 d'une surface d'environ 129 m<sup>2</sup> devant sa propriété au prix de 3.50 € le m
- De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural, parcelle A n° 581 dit « des Thiédors », en application du décret n° 76-921 précité
- De désigner un commissaire enquêteur et de procéder à son indemnisation
- De procéder à la publicité de l'enquête publique

- d'approuver le remboursement de la moitié des frais liés à cette vente par Monsieur LEVRAUD
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire
- d'imputer les dépenses et les recettes au budget de la commune
- 

Copie certifiée conforme,  
Achères, le 16/04/2025

Le Secrétaire de séance  
BLASCO Manuel



Le Maire,  
JOUANIN André



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers en Exercice : 08**      **L'an deux mil vingt- cinq , le 10 avril à 18 heures trente**  
**Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le 05 avril**  
**S'est réuni en session Ordinaire dans la salle de la bibliothèque**  
**sous la présidence de Monsieur JOUANIN André**

**Nombre de présents : 7**      **PRÉSENTS : JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, FROMENTEAU Cédric, FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude**

**Nombre votants : 8**

**Absent excusé : CHOLLET Aurélien, : donne pouvoir à DURREAU Cécile**

**Publication :**  
**Forme électronique**  
[www.acheres18.fr](http://www.acheres18.fr)      **Secrétaire de séance : BLASCO Manuel**

**Date de mise en ligne**  
**17 avril 2025**

### **Objet : FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENTS**

Le Conseil Départemental sollicite la commune pour participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement qui regroupe, depuis le transfert de compétences consécutif à la loi de décentralisation de 2004, les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone, en direction des personnes défavorisées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'octroyer au Conseil Départemental, la somme de 250 € au titre du fonds de solidarité logement pour l'année 2025
- d'autoriser le maire à signer tout acte afférent à cette décision
- d'imputer les dépenses au budget de la commune

Copie certifiée conforme,  
Achères, le 16/04/2025

Le Secrétaire de séance  
BLASCO Manuel



Le Maire  
JOUANIN André



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers en Exercice : 08** L'an deux mil vingt-cinq , le **10 avril à 18 heures trente**  
Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le 05 avril  
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle de la bibliothèque  
sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

**Nombre de présents : 7** **PRÉSENTS :** JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, FROMENTEAU Cédric, FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude

**Nombre votants : 8**  
**Absent excusé :** CHOLLET Aurélien : donne pouvoir à DURREAU Cécile

**Publication :**  
**Forme électronique**  
[www.acheres18.fr](http://www.acheres18.fr) **Secrétaire de séance :** BLASCO Manuel

**Date de mise en ligne**  
17 avril 2025

### **Objet : APPROBATION PROPOSITION D'OFFRE ASSURANTIELLE AXA FRANCE**

A l'écoute des préoccupations majeures des Français, notamment en ce qui concerne l'accès aux soins et la prévoyance des aléas de la vie, AXA France souhaite présenter aux habitants de la communes leurs différents contrats, répondant au mieux à ces problématiques : contrats santé, Obsèques et dépendance.

A travers cette proposition, AXA France adresse une offre assurantielle permettant d'améliorer la protection des habitants ayant leur résidence principale sur la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- D'approuver la proposition d'offre assurantielle d'AXA France auprès des habitants de la commune d'Achères
- De mettre à disposition du réseau AXA France un local afin de tenir des réunions d'informations

Copie certifiée conforme,  
Achères, le 16/04/2025

Le Secrétaire de séance  
BLASCO Manuel



Le Maire,  
JOUANIN André



